



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du : 12/02/2022 à 10H30
Lieu : Ancienne Ecole – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 Février 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 Décembre 2021
- 2) Approbation assiette coupes de bois 2022
- 3) Réfection candélabre à Zanières
- 4) Demande de subventions clôtures captages
- 5) Voirie
- 6) Questions diverses :

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Céline Silberberg, Philippe Guittard, Jérôme Pellissier, Ophélie Roux
Absents représentés :	Colette Guilloud a donné pouvoir à Patrick Pellissier
Absents non représentés :	Carine Gardet
Participants à la réunion :	

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Céline Silberberg est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du 11 décembre 2021 : Approuvé à l'unanimité

Programmation des conseils municipaux : M le Maire propose de programmer les réunions le 2^{ème} samedi de chaque mois.

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

2. **Approbation assiette coupes de bois 2022**

M le Maire donne lecture au conseil municipal du programme des coupes proposées par l'ONF pour les forêts relevant du régime forestier : forêts d'Espinasse et la Martre/Pessade.

Cette délibération concerne la mise en vente, aucune notion de prix de vente n'est à ce jour donné, la vente se faisant à l'amiable entre le vendeur et l'acheteur (ventes publiques de gré à gré).

La délibération est soumise au vote :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

3. **Réfection candélabre à Zanières**

M le Maire présente le devis de réfection d'un candélabre sur le village de Zanières. Le devis est de 2700 € HT sachant que 50% seront subventionnés par le SIEG ce qui laisse 1350 € HT à la charge de la Commune.

La personne ayant dégradé le candélabre s'engage à faire un don à la commune à hauteur du reste à charge de la commune soit 1350 € HT.

La demande est soumise au vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

4. **Demande de subventions clôtures captages informations sur l'avancée du dossier**

M le Maire explique que pour la demande de subventions pour la mise aux normes des clôtures des captages de la commune, une déclaration d'utilité publique est nécessaire afin de pouvoir faire une demande de subvention. M le Maire explique qu'une déclaration d'utilité publique datant de 2006 est toujours valable. L'ADIT est en charge du dossier de demande de subventions.

5. **Voirie**

M le Maire explique que le département subventionnerait à hauteur de 25% + 0.97% de coefficient Départemental de Solidarité (CDS) sur un maximum de 32000 € des travaux de voirie, sachant que le budget voirie de la Commune est limité.

La date limite de mise en place d'un programme voirie communal est donnée au 15 mars 2022.

Questions diverses

- Participation financière à l'école de Nébouzat

A partir du 1^{er} janvier 2022 la participation financière de la commune à la scolarité des enfants scolarisés à l'école de Nébouzat se fera dorénavant uniquement sur les frais de scolarité et n'inclut plus les frais de cantine comme les années précédentes.

- Matériel communal

M le Maire propose l'achat de matériel (fourche frontale munie d'une pince « crocodile ») pour le tracteur communal afin de faciliter le travail de l'employé communal.

- Proposition de commission finance

Membres de cette nouvelle commission présidée par M le maire:

Gérard Beaudonnat, Colette Guilloud, Martine Chaumet, Ophélie Roux, Carine Fontaine.

- Assainissement

Pour information le contrôle des installations d'assainissement individuelles par le SPANC sur la commune a débuté en janvier 2022 et se fera sur toute l'année 2022.

- Dossier adressage

Il reste à répertorier les exploitations agricoles qui auront un numéro mais pas de plaque.

La prochaine étape est de vérifier pour chaque village le bon emplacement des numéros et le type (boîte aux lettres, pas de porte, ...) et également l'emplacement des panneaux de rues.

- Demande d'achat de parcelle à Souverand

Un administré demande à acheter une surface communale qui se présente sous la forme d'un fossé non référencé comme parcelle au cadastre afin de relier deux parcelles agricoles contiguës lui appartenant. M le Maire précise que cette parcelle contient les conduites d'assainissement du hameau de Souverand. Le demandeur s'engage à laisser l'accès en cas de travaux et d'entretien sur le réseau d'assainissement. M le maire propose que le demandeur réalise un passage de la largeur de son choix, à ses frais (busage et protection des canalisations existantes), en travers du fossé afin d'avoir un accès direct entre ses deux parcelles sans lui céder le terrain.

- Carrière de Zanières

Suite à la constatation de dégradation des chemins entre le village de Zanières et la carrière exploitée par l'entreprise Coudert, cette dernière s'engage à remettre en état les chemins et le déblaiement des déchets déposés sur le chemin et dans les prés attenants.

- Demandes pour la pose de compteurs d'eau

Plusieurs demandes de pose de compteurs d'eau et de raccordement au réseau d'assainissement sur la commune sont en cours, l'entreprise prestataire sera contactée rapidement.